

PUBLIC CONCERNE	Dirigeant Encadrement membres du CSE Référént CSE Référént entreprise + de 250 salariés	PREREQUIS	Aucun.	DATES	<ul style="list-style-type: none"> Intra (à définir ensemble) Inter : dates sur bulletin d'inscription En distanciel : dates sur bulletin d'inscription
DUREE	1 jour	PRIX	Intra : nous consulter	LIEU	Intra : dans vos locaux sur toute la France Inter : Paris, Lyon, Grenoble, Toulouse, Marseille, Lille En distanciel

CONTENU GENERAL DE LA FORMATION

La formation aborde :

- ◆ Le cadre réglementaire
- ◆ Les différentes situations de harcèlement sexuel ou agissements sexistes
- ◆ Les missions du référent HSAS
- ◆ La politique globale de prévention contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- ◆ Les procédures applicables face à une situation de harcèlement sexuel



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ◆ Reconnaître et caractériser une situation de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes
- ◆ Orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

PROGRAMME

Partie 1 : HARCÈLEMENT, HARCÈLEMENT SEXUEL, AGISSEMENTS SEXISTES... DE QUOI PARLE-T-ON ?

Etat des lieux et enjeux du harcèlement sexuel et agissements sexistes

- Conséquences pour les salariés
- Chiffres, études

Le cadre réglementaire

- Historique, définitions
- Les responsabilités et les sanctions prévues

Reconnaître une situation de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes (HSAS)

- Identifier les 2 types de harcèlement sexuel
- Identifier les agissements sexistes
- Autres types d'infractions : harcèlement moral, violence au travail (les agressions sexuelles...)
- Connaître les notions indispensables à la qualification et à l'analyse des événements : la répétition des actes, l'échelle de gravité des actes, la définition du consentement, harcèlement sexuel ou séduction ?....)



Exercices : analyse de situations

Partie 2 : LES MISSIONS DU REFERENT

Les missions du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- Orienter les salariés : les différents acteurs
- Informer les salariés : enjeux, obligations réglementaires, la démarche de l'établissement, des outils pour sensibiliser....
- Accompagner les salariés et les victimes

Intervenir lors d'un signalement

- Connaître la procédure du droit d'alerte
- Signaler les événements à son employeur
- Réaliser une enquête et mener des entretiens
- Rester dans son rôle et se protéger soi-même



Partie 3 : DEMARCHE DE L'ETABLISSEMENT POUR PREVENIR LE RISQUE HARCÈLEMENT

Construire une politique de prévention des risques HSAS

- Promouvoir et appuyer l'engagement de l'établissement
- Evaluer le risque de HSAS
- Informer et sensibiliser le personnel (affichage, règlement intérieur...)
- Participer à l'élaboration d'une procédure interne de traitement des situations de HSAS



MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT - ANIMATION

- Formation en présentiel ou distanciel
- Une approche pédagogique pragmatique et concrète basée sur de nombreuses mises en situation
- Trois cas pratiques sont présentés : « exercice 1 : Reconnaître les différentes situations présentées en vidéo », « exercice 2 : Elaborer un questionnaire et s'exercer à la formulation », « exercice 3 : Elaborer une procédure de traitement des situations de harcèlement »
- Une documentation très complète est remise
- FORMATEUR : la formation est assurée par un animateur/consultant en prévention des risques professionnels

Cas de la classe virtuelle : Au cours de la session de formation, les stagiaires peuvent interagir avec le formateur, soit directement, soit par le biais d'un chat à disposition.

DISPOSITIF DE SUIVI – VALIDATION DES ACQUIS – DOCUMENT(S) DELIVRE(S) SUITE A L'EVALUATION DES ACQUIS

- En début de formation : recueil des attentes et objectifs individuels des stagiaires par un tour de table
- En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées par les stagiaires
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud
- Évaluation des acquis de la formation : exercices et mises en situations (voir ci-dessus)
- Fiche de présence
- Attestation de formation

DELAIS D'ACCES

- Nos formations inter-entreprises sont réalisées dans des établissements aménagés pour les personnes à mobilité réduite. Pour toute situation de handicap, le commanditaire devra informer la société AQSE pour aménager les conditions d'accueil et de formation.
- Pour les formations intra, les conditions d'organisation spécifiques pour les personnes en situation de handicap sont précisés dans l'offre commerciale.

ACCESSIBILITE

Nos formations inter-entreprises sont réalisées dans des établissements aménagés pour les personnes à mobilité réduite.

Pour toute situation de handicap, que la formation se déroule en inter ou en intra, nous recommandons à tout participant en situation de handicap (ou commanditaire de l'action) de nous le signaler le plus en amont possible, pour l'accueillir et l'accompagner dans les meilleures conditions.

Référent Handicap : Olivier BOUTEILLER - 06 80 26 69 64 – olivier@aqse-france.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Confirmation de la commande

Commanditaire (représentant du client qui passe commande, il s'agit du donneur d'ordre)

Toute commande est ferme et définitive. Tout accord de collaboration est formalisé :

- dès signature du bulletin d'inscription ;
- après émission de votre part d'un bon de commande, dans le cadre de vos procédures internes.

Tous ces documents doivent parvenir avant démarrage de la prestation par mail : administratif@aqse-france.com ou par courrier à l'adresse suivante : AQSE - 13, rue de la Poste 38170 SEYSSINET-PARISSET.

Le commanditaire de l'action devra faire le nécessaire auprès de ses services administratif et comptable, afin qu'ils soient avertis des conditions définies entre les deux parties, y compris montant et délai de règlement.

Convention de formation

Une convention de formation sera établie entre le client et AQSE. Ce document est obligatoire pour toute formation. Il devra nous être retourné signé et tamponné dans les meilleurs délais et ce avant le démarrage de la formation.

La convention reprendra tous les renseignements que le commanditaire communiquera à AQSE par l'intermédiaire de la fiche de renseignements administratifs **inter** fournie.

Votre interlocuteur administratif : Florence Boillon - 04 38 12 88 56

Prise en charge

Si le client souhaite qu'un organisme collecteur (OPCO) prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il lui appartient d'en informer AQSE au plus tôt.

Le client établit préalablement un dossier de prise en charge auprès de son organisme collecteur et communique à AQSE les coordonnées de celui-ci dans la fiche de renseignements administratifs **inter** fournie.

Conditions de règlement

Une facture sera émise après chaque session de formation, accompagnée de la feuille d'émargement et des attestations individuelles de formation, sauf cas exceptionnel convenu entre les deux parties.

Le délai de paiement est fixé à **30 jours à compter de la date de facturation**. Le délai respectera dans tous les cas celui fixé par la loi « LME » du 4 août 2008.

Utilisation de la documentation remise

Les documents remis aux participants sont réservés à leur usage exclusif. Ils ne seront cédés en aucun cas à des tiers. Leur reproduction est **interdite**.

Annulation ou report du fait de AQSE

Dès confirmation de la commande ou signature de la convention de formation, AQSE s'engage à réaliser la formation aux dates programmées, sauf cas de force majeure.

Annulation ou report du fait du client

Toute annulation ou report du fait du client devra être formulé par écrit et peut engager des frais selon les modalités suivantes :

- **annulation au minimum 15 jours ouvrés** avant le début de l'action de formation : pas de facturation de frais d'annulation ;
- **annulation entre 15 jours et 6 jours ouvrés** avant le début de l'action de formation : facturation de frais d'annulation à hauteur de 50 % du coût pédagogique ;
- **annulation à moins de 6 jours ouvrés** avant le début de l'action de formation : facturation de frais d'annulation correspondant à la totalité du coût pédagogique.

AQSE Conseil Formation se réserve toutefois le droit de déduire les frais qu'elle justifie avoir engagés en vue de la session annulée tels que les frais de location de salle, de matériel, d'impression de documents, de déplacement... Si besoin, le client s'engage à se substituer à l'organisme gestionnaire de ses fonds de formation pour l'application des articles ci-dessus. La prise en compte de cette annulation fera l'objet d'un écrit de notre part.

Litige

En cas de différend quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente offre, AQSE Conseil Formation et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION

Convocation des stagiaires

AQSE adresse au commanditaire les convocations nominatives, plan d'accès, à transmettre aux participants **avec** le programme de la formation **et** le règlement intérieur de formation. Le commanditaire transmet tous ces documents à chaque participant. L'heure de démarrage est 8h50 uniquement le premier jour. L'animateur définit ensuite les horaires avec son groupe sur la base de 7h/jour.

Accueil, accompagnement et formation des personnes en situation de handicap (PSH)

Si un participant est en situation de handicap, AQSE devra en être avertie **dès** le premier contact. Selon le type de handicap, AQSE mettra en place, conjointement avec le commanditaire, les conditions d'accueil, d'accompagnement et de formation ou orientera le commanditaire vers des structures expertes.

Evaluation des prérequis

Concernant les prérequis minimums, le commanditaire devra s'assurer que chaque stagiaire est capable de parler, lire et écrire en français. Si ces prérequis ne sont pas assurés, le commanditaire en informe AQSE pour définir la conduite à tenir (adaptation ou annulation du stage).

Dans le cas de prérequis techniques éventuels, AQSE fournira, en amont, un questionnaire d'évaluation et positionnement.

Mesures sanitaires

En période de COVID, la superficie de la salle doit permettre le respect de la distanciation physique entre chaque participant. AQSE présentera les consignes COVID aux stagiaires avant chaque formation. AQSE communique un protocole COVID19 avec les convocations.

Cas du distanciel - Classe virtuelle

Concernant les formations en Distanciel, AQSE utilise la plate-forme Zoom.
Le commanditaire communique à AQSE les adresses mail des participants.

Le commanditaire s'assure que le stagiaire est doté :

- d'un accès internet, avec une connexion suffisante permettant un flux vidéo ;
- d'un matériel informatique de base, à savoir un PC individuel, avec micro et webcam.

Le commanditaire s'assure que le stagiaire :

- est autonome pour la prise en main du matériel, ou met en place l'accompagnement nécessaire ;
- accepte la charte de la bonne pratique visio, en annexe du règlement intérieur ;
- est disponible aux horaires prévus, même en cas de télétravail.

Si l'une des conditions n'est pas remplie, le commanditaire en informe AQSE pour définir les modalités d'accompagnement ou de formation.

AQSE prend en charge les invitations au stage. Un guide classe virtuelle destiné au participant, contenant notamment un tuto d'utilisation de Zoom, sera transmis.

FORMATION RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES GRENOBLE

Bulletin d'inscription

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>	7 juin 2024	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	8 novembre 2024	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Lieux : St Martin d'Hères

Toute inscription devra être accompagnée du règlement
(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters Référent HSAS :

PARIS LA DEFENSE, LYON PART DIEU, TOULOUSE, VISIO
Bulletin d'inscription sur demande

INTRA, demandez un devis.

Etablissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Téléphone..... Effectif.....
N° SIRET.....

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone..... Portable.....
Nom..... Prénom.....
Fonction..... E-mail.....

Participant à la formation

NOM	PRENOM	REF ELU CSE (Mettre X)	REF DESIGNÉ PAR LA DIRECTION (mettre X)

Règlement : 490 € HT soit 588 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à administratif@aqse-france.com **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**

0205-02 / 0206 -02
INTER 2024

TVA intra FR84 425009404

FORMATION RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES LYON



Bulletin d'inscription

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>	14 mars 2024	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	20 septembre 2024	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>			

Lieux : LYON 41, cours de la Liberté
Toute inscription devra être accompagnée du règlement
(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters Référent HSAS :
PARIS LA DEFENSE, GRENOBLE, TOULOUSE, VISIO
Bulletin d'inscription sur demande

INTRA, demandez un devis.

Etablissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Téléphone..... Effectif.....
N° SIRET.....

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone..... Portable.....
Nom..... Prénom.....
Fonction..... E-mail.....

Participant à la formation

NOM	PRENOM	REF ELU CSE (Mettre X)	REF DESIGNÉ PAR LA DIRECTION (mettre X)

Règlement : 490 € HT soit 588 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à administratif@aqse-france.com **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**

0205-02 / 0206 -02
INTER 2024

TVA intra FR84 425009404

AQSE Conseil Formation - SARL AU CAPITAL DE 15 240 €
Siège social : 13 rue de la poste, 38170 Seyssinet-Pariset - Tél. : 04 38 12 88 56
Agence Paris Ile de France - Agence Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes - Agence Toulouse Occitanie
Contact info@aqse-france.com Site www.aqse-france.fr
Grenoble -SIRET 425 009 404 00046 - NDA 82 38 027 91 38 – APE 8559A

Bulletin d'inscription

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>	11 mars 2024	<input type="checkbox"/>	7 octobre 2024
<input type="checkbox"/>	21 juin 2024	<input type="checkbox"/>	6 décembre 2024
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Lieux : PARIS LA DEFENSE TOUR ARIANE
Toute inscription devra être accompagnée du règlement
(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters Référent HSAS :
GRENOBLE, LYON PART DIEU, TOULOUSE, VISIO
Bulletin d'inscription sur demande

INTRA, demandez un devis.

Etablissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Téléphone..... Effectif.....
N° SIRET.....

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone..... Portable.....
Nom..... Prénom.....
Fonction..... E-mail.....

Participant à la formation

NOM	PRENOM	REF ELU CSE (Mettre X)	REF DESIGNE PAR LA DIRECTION (mettre X)

Règlement : 490 € HT soit 588 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à administratif@aqse-france.com **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée**

FORMATION RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES TOULOUSE

Bulletin d'inscription

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>	14 mars 2024	<input type="checkbox"/>	18 novembre 2024
<input type="checkbox"/>	28 juin 2024	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Lieux : TOULOUSE CHARLES REMUSAT
Toute inscription devra être accompagnée du règlement
(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters Référent HSAS :
GRENOBLE, LYON PART DIEU, PARIS, VISIO
Bulletin d'inscription sur demande

INTRA, demandez un devis.

Etablissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Téléphone..... Effectif.....
N° SIRET.....

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone..... Portable.....
Nom..... Prénom.....
Fonction..... E-mail.....

Participant à la formation

NOM	PRENOM	REF ELU CSE (Mettre X)	REF DESIGNÉ PAR LA DIRECTION (mettre X)

Règlement : 490 € HT soit 588 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à administratif@aqse-france.com **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée**

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>	4 juillet 2024	<input type="checkbox"/>	19 décembre 2024
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Lieux : REGUS MARSEILLE LES DOCKS (M) /
Toute inscription devra être accompagnée du règlement
(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters Référent HSAS :
GRENOBLE, LYON PART DIEU, PARIS, VISIO
Bulletin d'inscription sur demande

INTRA, demandez un devis.

Etablissement

Raison sociale.....
Adresse
Téléphone Effectif
N° SIRET.....

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone Portable
Nom Prénom
Fonction E-mail

Participant à la formation

NOM	PRENOM	REF ELU CSE (Mettre X)	REF DESIGNÉ PAR LA DIRECTION (mettre X)

Règlement : 490 € HT soit 588 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à administratif@aqse-france.com **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée**

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>	7 juin 2024	<input type="checkbox"/>	5 décembre 2024
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Lieux : REGUS LILLE Gare de Lille Flandres /
Toute inscription devra être accompagnée du règlement
(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

GRENOBLE, LYON PART DIEU, PARIS, VISIO
Bulletin d'inscription sur demande

INTRA, demandez un devis.

Etablissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Téléphone..... Effectif.....
N° SIRET.....

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone..... Portable.....
Nom..... Prénom.....
Fonction..... E-mail.....

Participant à la formation

NOM	PRENOM	REF ELU CSE (Mettre X)	REF DESIGNÉ PAR LA DIRECTION (mettre X)

Règlement : 490 € HT soit 588 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à administratif@aqse-france.com **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée**

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>	15 mars 2024	<input type="checkbox"/>	4 octobre 2024
<input type="checkbox"/>	30 mai 2024	<input type="checkbox"/>	13 décembre 2024
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Lieu : Indifférent

Mode : visio avec un formateur présent toute la journée
Toute inscription devra être accompagnée du règlement

Nos autres Inters Référent HSAS en présentiel :
PARIS, GRENOBLE, LYON PART DIEU, TOULOUSE
Bulletin d'inscription sur demande

INTRA, demandez un devis.

Etablissement

Raison sociale.....
Adresse
Téléphone Effectif
N° SIRET.....

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone Portable
Nom Prénom
Fonction E-mail

Participant à la formation

NOM	PRENOM	REF ELU CSE (Mettre X)	REF DESIGNÉ PAR LA DIRECTION (mettre X)

Règlement : 490 € HT soit 588 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à administratif@aqse-france.com **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**